



Envoyé en préfecture le 18/12/2012
Recu en préfecture le 18/12/2012
Affiché le

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2012**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint-Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 16

Titre de « Transport salarié + » pour le personnel CASUD

L'an deux mille douze, le mercredi douze décembre à seize heures, régulièrement convoqués le six décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Monsieur Didier ROBERT, Président.

ETAIENT PRESENTS – TITULAIRES

Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Eulalie GOULJIAR- Allain GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS— Annie Marguerite HOARAU -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Patrick LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL- Paulet PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET -Edy PAYET - Gilbert RIVIERE- Guy RIVIERE – Olivier RIVIERE - Didier ROBERT -Nadège SCHNEEBERGER– Guy SORRES - Josian SOUBAYA SOUNDROM - Bachil VALY

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

Présents : 25
Représentés : 6
Absents : 13

ETAIENT PRESENTS – SUPPLEANTS

Yoland LEVENEUR suppléant de Marc ERAPA – Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD

ABSENTS

Jocelyne BATIFOULIER - Marie Paule AMILY MUSSARD -José CADET -Josette CHANG KUW - Marie Josée GINET -JeanPierre GEORGER- Blanche Reine JAVELLE -Jean Michel LEBON- Nadhira LOCATE - Clarita TURPIN - Béatrice MOREL - Harry MUSSARD - Axel VIENNE -

ABSENTS-PROCURATION

Blanche LEBRETON donne procuration à Liliane LEBON- Jean Marie GRONDIN donne procuration à Marie Andrée LEJOYEUX - Henri-Claude HUET donne procuration à Harry Claude MOREL - Roland Joseph K'BIDI donne procuration à Josian SOUBAYA SOUNDROM - Nazir Ahmad PATEL donne procuration à Edy PAYET - Nicole PERETTI donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Mademoiselle Marie Eulalie GOULJIAR a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)**

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire**Séance du mercredi 12 décembre 2012 à 16H00****AFFAIRE N°16****Titre de « Transport salarié + » pour le personnel CASUD****Note de synthèse**

Le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération du Sud a engagé depuis 2010 une politique ambitieuse de développement du réseau de transport urbain, et d'incitation à la fréquentation des transports publics.

Pour promouvoir les déplacements professionnels sur notre réseau urbain, la CASUD a l'opportunité de proposer aux salariés d'entreprises une carte de transport à tarif préférentiel, leur permettant de délaissé leur voiture au profit du transport public sur le trajet : arrêt le plus proche de leur domicile / arrêt le plus proche de leur lieu de travail.

Ce titre dénommé « transport salarié + » servirait à l'occasion de tous les déplacements sur le réseau Carsud, hormis les dimanches et jours fériés.

La généralisation de ce nouvel outil de promotion du transport public nécessite que la CASUD négocie avec les prestataires du transport public, les entreprises du territoire et les syndicats de salariés, les modalités tant tarifaires que catégorielles.

Cependant, l'EPCI veut jouer un rôle de précurseur et de moteur, en donnant l'exemple avec ses propres salariés et ceux de ses satellites. Sachant que la dépense annuelle d'un agent de la CASUD fréquentant le réseau pour aller au travail, est d'environ 500 euros, et sachant que la CASUD est souvent interpellée sur les places de parkings pour des agents qui viennent travailler en voiture, il devient impératif d'améliorer le pouvoir d'achat des agents par une aide favorisant la fréquentation du transport public.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- **De créer une carte « Transport salarié + » afin de permettre à tous les travailleurs résidant et travaillant sur le territoire de la CASUD de bénéficier du transport à tarif réduit sur le**

réseau Carsud ;

- De dire que ce tarif sera défini au cas par cas, par le Conseil Communautaire ;
- De fixer le prix de la carte pour les agents de la CASUD et la Régie des Transports à 50.00 € si on prend la carte annuelle, et à 15.00 € par trimestre si on prend la carte trimestrielle.
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- ^ De créer une carte « Transport salarié + » afin de permettre à tous les travailleurs résidant et travaillant sur le territoire de la CASUD de bénéficier du transport à tarif réduit sur le réseau Carsud ;
- ^ De dire que ce tarif sera défini au cas par cas, par le Conseil Communautaire ;
- ^ De fixer le prix de la carte pour les agents de la CASUD et la Régie des Transports à 50.00 € si on prend la carte annuelle, et à 15.00 € par trimestre si on prend la carte trimestrielle.
- ^ D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation

Le 2ème Vice-Président



Olivier RIVIERE